

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2025 MAN 006.

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service événementiel 2025

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025
DANS LE CADRE DE LA BANDE DES PECHEURS DU SAMEDI 5 AVRIL 2025**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,

AUTORISE

L'association « La Patate Gravelinoise » à installer une buvette au taureau, rue de Dunkerque, à Gravelines dans le cadre de la Bande des pêcheurs, le samedi 5 Avril 2025. Le stationnement sera de ce fait interdit sur les parkings nord et sud situés à proximité de l'embarcadère Vauban Promenade.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au Service Événementiel.

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette buvette.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoicable
Pour le samedi 5 Avril 2025

DESTINATAIRES : M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'animation et aux Événementiels de la Ville,
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Événementiel
M. le Responsable de la Société DK BUS

Fait à GRAVELINES, 30 JAN. 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE LE : 30 JAN. 2025